

Arrêté N° MA-ART-2021-057

**OBJET :** Arrêté de stationnement 6, rue de l'Eglise à Aunay-sur-Odon, Commune déléguée de Les Monts d'Aunay

Le Maire de les Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande présentée par l'entreprise DEMENAGEMENT TRANSFERT STOCKAGE, domiciliée 55, rue Charles de Coulomb 14120 MONDEVILLE visant à faire réserver des places de stationnement devant le 6, rue de l'Eglise à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, afin de procéder à un déménagement le mardi 18 mai 2021 ;

## ARRÊTE

**Article 1** – Trois places de stationnement sont réservées devant le 6 rue de l'Eglise le 18 mai 2021

**Article 2** – La signalisation règlementaire est mise en place par la commune.

**Article 3** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

**Article 4** - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise DEMENAGEMENT TRANSFERT STOCKAGE,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie de les Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 6 mai 2021.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

